

Réunion de la Commission de contrôle relative à la tenue des listes électorales

La réunion de la commission de contrôle relative à la tenue des listes électorales se tiendra le jeudi 20 février 2020 à 18 heures à l'Hôtel de Ville, Grande Salle Gustave Héon.

Pour pouvoir voter, un citoyen doit être inscrit sur une liste électorale. La liste électorale est permanente mais elle fait l'objet d'une révision annuelle qui est effectuée par une commission administrative de révision. La commission administrative, dont le maire ou son représentant fait partie, a notamment pour mission de statuer sur les demandes d'inscription ou de radiation reçues en mairie, de s'assurer que les personnes déjà inscrites ont conservé leur droit à continuer de figurer sur la liste électorale du bureau de vote.